



COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DU 6 MARS 2025 DÉCLARATION **FO SUD UNSA** « RIFSEEP 3 »

Les syndicats **FO SUD UNSA** relèvent que l'administration n'hésite pas à enjoliver, dans son rapport de présentation au CST, les mesures arrêtées en faveur du pouvoir d'achat de son personnel en les qualifiant de « **significatives** ».

Nous aurions pu, nous aussi, nous satisfaire de cet effort financier de la collectivité, qui tend à limiter la perte du pouvoir d'achat de nos collègues, si nous n'avions pas eu connaissance **des nombreux engagements pris par l'exécutif qui n'ont pas été honorés.**

Parmi ceux-ci, rappelons **les promesses qui n'ont pas été tenues** : l'attribution d'un chèque-lire de 20€, la compensation de la perte subie suite à la suppression du plan d'épargne chèques-vacances par la collectivité, la réinjection des économies réalisées par la suppression des doublons dans l'enveloppe du RIFSEEP 3.

De plus, sur l'ensemble du mandat municipal (s'achevant normalement en mars 2026), **5 M€ devaient être mobilisés en faveur du pouvoir d'achat.**

Après les mesures arrêtées en 2022 et en 2023 dans le cadre du RIFSEEP, une enveloppe de **2,8 M€** restait disponible.

Or, **revenant sur leurs engagements**, les élu·es entendent désormais **geler 1 M€** après avoir déjà pris la **décision de verser les 1,8 M€ sur deux périodes** alors que nous espérons, toutes et tous, que cette somme soit versée en une seule fois en 2025.

Certes, nous traversons une période budgétaire compliquée et contrainte, mais nous restons persuadés que l'administration détient des pistes pour trouver les fonds nécessaires et indispensables pour permettre **une plus juste valorisation de l'investissement de ses collaboratrices et collaborateurs.**

DÉCLARATION FO SUD UNSA « RIFSEEP 3 »

Par message **du 25 octobre 2024**, les syndicats **FO SUD UNSA** avaient adressé au Directeur général des services **leurs revendications en matière de pouvoir d'achat et d'action sociale**.

Le bilan des mesures par rapport à nos revendications s'est avéré **très insatisfaisant**.

Le seul point de satisfaction est le montant de **350 €** que nous avons demandé pour les catégories A. Les catégories C et B n'obtenant qu'une augmentation de **182 €** pour la prime d'avril au lieu des **350 € demandés** par les syndicats **FO SUD UNSA**

Nous avons formulé la demande **d'une revalorisation universelle pour l'ensemble des catégories**.

En conclusion, nous ne pouvons que dresser **le regrettable constat suivant** : cette revalorisation/création ne compensera ni la **suppression** de la GIPA, ni la **perte** engendrée par l'arrêt du plan d'épargne des chèques vacances, ni la **perte** subie consécutive à la fin de l'attribution des bourses d'étude, ni **le gel** du point d'indice, ni désormais, **l'impact injuste** des - 10 % sur l'intégralité des éléments de rémunération de l'agent·e en congé de maladie ordinaire, hormis le supplément familial de traitement (SFT) et l'Indemnité de résidence (IR). Cette **pénalité financière** se rajoutant à la journée de carence.

En outre, rappelons également que les autres mesures, retenues pour la réalisation des économies, **impacteront les conditions de travail des agent-es en alourdissant leur charge de travail avec le gel** des embauches ou leur report et l'absence d'attractivité avec la réduction de moitié du régime indemnitaire pour les agent-es recruté·es dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (ATA) ou pour le remplacement d'un·e fonctionnaire ou agent·e contractuel·le momentanément indisponible (AMA).

**Pour les syndicats FO SUD UNSA,
nous passons de l'espoir à la déception !**